La déontologie médicale, Droit Médical, Éthique médicale et la bioéthique

Notion de déontologie médicale :

Les professionnels de la santé dispose d'un code de déontologie

- Le code de déontologie médicale tire sa source du serment d'Hippocrate;
- 2. Il s'agit des devoirs du médecin vis-à-vis de ces pairs, maitres, et patients;
- 3. Tout médecin prête ce serment avant d'entrer en fonction;

Définition de la déontologie médicale

La déontologie vient d'un mot grec (ce qu'on doit faire)

Elle se situe entre la morale (ce qui est bien) et le droit (ce qui est juste).

La déontologie médicale est l'ensemble des principes, des règles et des usages que tout médecin, chirurgien dentiste et pharmacien doit observer et dont il s'inspire dans l'exercice de sa profession.

La déontologie médicale indique

- 1. Les conduites à tenir
- 2. Envisage des situations concrètes et réelles
- 3. Ce sont des règles, des principes de la morale, des principes juridiques, des modalités d'application de ces principes et des recommandations.

Le recueil des devoirs du médecin existe dans tous les pays

Le code de la déontologie médicale Algérien

Le code de déontologie médicale algérien fut établi par décret exécutif N° 92-276 du 06 juillet 1992.

Juridiquement le code de déontologie médicale est un décret c'est à dire un texte réglementaire qui s'impose à tous les praticiens de la profession médicale.

Ces dispositions s'appliquent également aux étudiants de médecine, de chirurgie dentaire et de pharmacie qui sont autorisés à exercer la profession dans les conditions prévues par la législation et la réglementation.

Valeur de la déontologie médicale

La déontologie médicale :

- Indique les conduites à tenir.
- Engage des situations concrètes et réelles.
- Indique les règles, les principes de morale et juridiques.

Le code de déontologie le médicale précise :

- 1. Les devoirs du médecin envers ses confrères.
- 2. Les relations et devoirs du médecin envers les membres des autres professions de santé.
- 3. Les devoirs du médecin envers les malades et la société.

Le code de la déontologie est Composé de : titres, chapitres, paragraphes et articles.

- 1. Les devoirs généraux de la déontologie médicale ;
- 2. Le secret professionnel;
- 3. Les devoirs envers les malades ;
- 4. Les devoirs de la confraternité;
- 5. Les rapports des médecins entre eux et avec les membres des autres professions de santé ;
- 6. Les règles particulières à certains modes d'exercice.
- 7. Les dispositions divers.

Les règles de la déontologie médicale

1- Les devoirs généraux : Art 6 à 41

- Le médecin est au service de l'individu ;
- Le médecin est au service de la santé publique;
- Le médecin doit exercer dans le respect de la vie et de la personne humaine.

2 - Le secret professionnel : Art 36 à 41

Le secret professionnel, institué dans l'intérêt des patients, s'impose à tout médecin dans les conditions établies par la loi.

Le secret couvre tout ce qui est venu à la connaissance du médecin dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire non seulement ce qui lui a été confié, mais aussi ce qu'il a vu, entendu ou compris.

De très ancienne tradition, le secret médical reste un des piliers de l'exercice de la médecine contemporaine.

En effet, « il n'y a pas de soins sans confidences, de confidences sans confiance, de confiance sans secret ».

Depuis Hippocrate, le secret médical est un des piliers de l'exercice de la médecine :

Hippocrate conseillait de garder le silence et d'observer la prudence dans ses propos.

Le Code pénal

Le secret professionnel est, sauf dérogation légale, absolu. Il est régi par l'article 301 du C.P.A

La loi sanitaire

La loi sanitaire Algérienne N°d18-11 du 02 Juillet 2018 précise que les Médecins, les Chirurgiens dentistes et Pharmaciens sont tenus d'observer le secret professionnel sauf si les dispositions légales les en délient expressément ».

Le Code de déontologie

Il rappel l'importance du secret professionnel dans les Articles 36, 37, 38, 39, 40 et 41.

3 - Devoirs envers les malades : Art 43 et 44

Le malade est libre de choisir son médecin;

Le malade est libre de quitter son médecin ; c'est le libre choix.

Dès lors qu'il a accepté de répondre à une demande, le médecin s'engage à assurer personnellement au patient des soins consciencieux, dévoués et fondés sur les données acquises de la science, en faisant appel, s'il y a lieu, à l'aide de tiers compétents.

Le malade a le droit de recevoir les soins les plus appropriés et de bénéficier des thérapeutiques lui garantissant la meilleur efficacité et sécurité sanitaire sans lui faire courir de risques disproportionnés par rapport au bénéfice escompté.

4 - La confraternité: Art 44 à 51

C'est un devoir primordial, elle doit s'exercer dans l'intérêt du malade et de la profession médicale.

Un médecin qui a un différend avec un confrère doit rechercher une conciliation, au besoin par l'intermédiaire du conseil départemental de l'ordre.

Les médecins se doivent assistance dans l'adversité.

Ainsi le corps médical doit vivre dans la confraternité.

Il est uni par un état d'esprit commun, celui d'une profession de responsabilité et d'action, par une formation intellectuelle particulière, alliant science et humanisme. Les médecins ont besoin les uns des autres, en complémentarité, non seulement au chevet des patients, mais aussi dans le domaine de la prévention, dans l'accès aux avantages sociaux, dans la reconnaissance des droits de leurs patients.

Les médecins doivent donc se connaître et savoir travailler ensemble, sans qu'une bonne entente entre eux.

Le médecin ne doit jamais médire d'un confrère dans l'exercice de sa profession, mais plutôt prendre sa défense s'il est injustement attaqué.

5 - Rapport avec les autres membres de la profession : Art 52 à 61

Ils doivent être courtois et bienveillants avec les auxiliaires de santé. Chacun doit respecter l'indépendance de l'autre.

6 - Règles particulières à certains modes d'exercice :

- 1. Dans le privé;
- 2. Médecine salariée;
- 3. Médecine de contrôle ;
- 4. Médecine d'expertise.

Organisation du conseil de l'ordre des médecins

Le conseil de l'ordre des médecins est composé :

- 1. Un conseil national de déontologie médicale dont le siège est à Alger,
- 2. 12 conseils régionaux. Le conseil national de déontologie médicale dont le siège est à Alger, il est formé de 12 conseils régionaux.

Ces conseils sont investis:

- du pouvoir disciplinaire ;
- ils se prononcent sur les infractions aux règles de la déontologie médicale
- sur les violations de la loi sanitaire.

Le conseil de l'ordre des médecins est composé de médecins âgés de 35 ans ou plus, ils sont élus par leurs confrères pour une durée de 04 ans.

L'inscription au conseil de l'ordre est obligatoire

- 1. Nul ne peut exercer la profession de médecin s'il n'est pas inscrit au tableau.
- 2. Exception faite pour les médecins militaires et étrangers exerçant dans le cadre de convention.

Le conseil de déontologie médicale peut être saisi par :

- Le ministre de la santé ;
- Les membres du corps médical (médecins autorisés à exercer);
- Les associations de médecins légalement formés ;
- Tout patient ou son tuteur ;
- Les ayants droit des patients.

Sanctions prévues dans le code de la déontologie médicale

- 1. Le conseil saisi d'une plainte doit statuer dans un délai de 04 mois.
- 2. Les sanctions disciplinaires sont :
 - L'avertissement ;
 - o Le blâme;
 - La proposition d'interdiction d'exercice ;
 - La fermeture temporaire ou définitive de l'établissement.

La fonction médicale et le rôle social du médecin

La mission du médecin dans la société:

Depuis le début de l'humanité le rôle de soigner été attribuer à des personnes pour leur capacités ou leur influence.

Longtemps ce rôle a été confondu avec celui de la magie et l'art de guérir avec une fonction religieuse.

C'est à « Hippocrate » médecin grec et son école que revient le mérite d'avoir émancipé la pratique médicale de l'influence religieuse ;

Aux débuts du XXème siècle, le médecin a toujours un rôle limité : il diagnostique, prédit une évolution mais n'est encore capable que de traiter des symptômes et rarement une étiologie.

Les choses changent au milieu du siècle. La recherche médicale avance à grands pas, on découvre :

- 1. les antibiotiques,
- 2. les psychotropes,
- 3. la pharmacopée recense un nombre croissant de médicaments efficaces,
- 4. les techniques d'imagerie et de chirurgie progressent.

De nouveaux domaines sont explorés :

- la biologie moléculaire,
- la génétique,
- l'immunologie...

La médecine devient puissante.

Les médecins soignent et guérissent un nombre croissant de maladies.

Le médecin apparaît pendant quelques temps comme un faiseur de miracle, symbole d'une société en plein dynamisme.

Que faut-il pour devenir médecin

Le choix de l'étudiant pour des études médicales et donc de devenir médecin.

Le code de déontologie Algérien définit la mission du médecin comme étant une vocation qui consiste à défendre la santé mentale et physique de l'homme et à soulager la souffrance.

Le médecin est au service de l'individu et de la santé publique.

Il exerce sa mission dans le respect de la vie et de la personne humaine, donc le médecin reçoit de la société la mission de soigner et de préserver la santé.

Le rôle du médecin dans le système national de santé

Définition de la santé :

1. Selon L'OMS:

« C'est un état de complet bien être physique mental et social ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »

2. Selon la loi Algérienne du 02-07-20128

« C'est le bien être physique et mental de l'homme l'épanouissement de celui-ci dans la société et considérer celle-ci comme un facteur essentiel du développement économique et social du pays »

Valeurs à cultiver

Tenue

- 1. Habillement décent, correct, soigné;
- 2. Attitude respectable vis-à-vis:
 - des patients et de leurs familles;
 - > des confrères,
 - des collaborateurs : équipe soignante, personnel administratif, ...

Valeurs à cultiver

Comportement social exemplaire :

- disponibilité,
- > générosité,
- responsabilité,
- > moralité,
- sens de l'éthique
- > Humilité...



Notion de droit médical :

C'est l'ensemble des règles imposées par la société et au nom de la société pour ce qui touche la profession médicale.

Un ensemble de règles de conduite destinées à organiser la vie en société, et qui ont pour vocation à s'appliquer à toutes les personnes qui forment le corps social.

Ces règles formulées de manière générale et impersonnelle, concernent chacun et ne désignent personne en particulier.

Le droit de la santé est l'ensemble des normes réglementant la pratique des professionnels de la santé; Il regroupe les mesures législatives qui visent à défendre les patients.

Le droit médical se définit comme l'ensemble des normes juridiques qui régissent et encadrent les droits et les obligations des professionnels de la santé à l'égard de leurs patients

Les droits de l'homme sont des garanties juridiques universelles qui protègent la personne humaine et les groupes d'individus contre les actions ou omissions contraires aux libertés fondamentales et à la dignité humaine;

Les principales caractéristiques des droits de l'homme sont :

- 1. Universalité car acquis à la naissance pour tous les êtres humains;
- 2. Respect de la dignité humaine;
- 3. Le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne
- 4. Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
- 5. Il est interdit de soumettre une personne sans son libre consentement à une expérience médicale ou scientifique.

Les obligations concernant les droits de l'homme

Respecter : L'Etat ne doit pas refuser l'accès aux équipements de santé sur une base discriminatoire;

Protéger: L'Etat doit contrôler la qualité des médicaments commercialisés dans le pays par des fournisseurs publics ou privés;

L'Etat doit faciliter l'exercice du droit à la santé en lançant, par exemple, des campagnes de vaccination universelle;

Qu'est ce que l'éthique ?

Ethique: vient du mot grec « ethos » qui signifie: mœurs, manière de vivre, un jugement sur les comportements, bien ou mal.

C'est une réflexion sur les comportements à adopter pour rendre le monde humainement plus habitable.

L'éthique :

- I. Découle d'une réflexion critique sur les situations et les comportements;
- 2. C'est une démarche face à un problème donné en vue d'adopter une solution;

La morale : vient du mot latin « mores » qui signifie mœurs, comportement. Elle a :

- I. Une connotation religieuse;
- 2. Comporte une notion de contrôle imposée de l'extérieur;
- 3. Porte sur le bien;
- 4. Créée des obligations;

Les principes fondamentaux de l'éthique médicale

- I. Le respect de l'autonomie du patient, la capacité de penser, de décider et d'agir librement de sa propre initiative.
- 2. La bienfaisance : tenir compte de la douleur du patient, de sa souffrance physique et mentale, du risque d'incapacité et de décès, et de la qualité de sa vie.
- 3. La non-malveillance : Éviter de causer un préjudice car « Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer». Article 124 code civil Algérien. « Chacun est responsable du dommage causé non seulement par son fait,

Les patients doivent avoir accès aux mêmes soins.

mais encore par sa négligence ou par son imprudence.».

4. La confidentialité : Réserver une information médicale ou un traitement dont l'accès est limité aux seules personnes admises concernées.

Tenir le secret médical sur la maladie d'un patient sauf dans les cas où la loi prévoit des dérogations

- **5. L'information**: Apporter des explications claires et précises aux patients sur les soins, le traitement ainsi les risques encourus s'il en existe. C'est sur la base de la dignité humaine qu'a été imposé au médecin l'obligation d'information.
- **6. Le consentement** : Il doit être libre, c'est-à-dire en l'absence de contrainte et être éclairé, c'est-à-dire précédé par une information à l'intéressé.

Le patient doit consentir à un soin ou traitement, en cas d'incapacité le consentement libre et éclairé de ses représentants légaux sera recueilli;

Bioéthique

Définition vient de « bio », qui veut dire « vivant », et d'« éthique », qui signifie « ce qui est bon et utile pour l'homme ».

La bioéthique s'intéresse aux activités médicales et de recherche qui utilisent des éléments du corps humain. Par exemple :

- la greffe d'organes, de tissus (cornées, peau...), de moelle osseuse;
- 2. l'assistance médicale à la procréation, qui fait appel aux dons d'ovules et de sperme ;
- 3. les recherches ayant comme objet l'embryon et les cellules embryonnaires;
- 4. le dépistage de maladies faisant appel aux gènes.

Elle cherche à :répondre le mieux possible aux questions soulevées par le progrès scientifique et technique, au regard des valeurs de notre société ;garantir le respect de la dignité humaine et la protection des plus vulnérables contre toute forme d'exploitation.

Toutes les activités de la bioéthique sont encadrées par une loi : la loi de bioéthique.

Afin de tenir compte des avancées de la science et de leurs enjeux pour la société, cette loi est régulièrement révisée.